

DES EMPLOIS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

BUDGET DE L'ONTARIO DE 2016



Aider à gérer les coûts de l'électricité

L'Ontario modernise également son réseau d'électricité et prend des mesures pour lutter contre le changement climatique. Parce que les coûts de l'électricité touchent les Ontariennes et Ontariens dans leur quotidien, la province a instauré un certain nombre de mesures pour aider à gérer ces coûts. Le gouvernement maintient son engagement de rendre le réseau d'électricité de l'Ontario propre et fiable, tout en gérant les coûts globaux du système.

Vers une économie sobre en carbone

L'Ontario est la première collectivité publique d'Amérique du Nord qui a éliminé le charbon pour la production d'électricité. L'élimination des centrales au charbon pour la production d'électricité de l'Ontario équivaut à retirer sept millions de voitures de la circulation. Conjugée à l'investissement dans des sources d'énergie propres et renouvelables, elle a permis à la province de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et de devenir un chef de file des technologies propres au Canada.

Le plan d'action de lutte contre le changement climatique du gouvernement comportera des initiatives qui aident les Ontariennes et Ontariens à vivre au quotidien. Ces initiatives aideront à atténuer les hausses de prix qui sont anticipées en raison du régime de plafonnement et d'échange, à récompenser les entreprises novatrices et à assurer la prospérité des ménages et des entreprises pendant la transition vers une économie sobre en carbone.

Aider les entreprises

- ▶ Le gouvernement éliminera la redevance de liquidation de la dette (RLD) pour les consommateurs commerciaux, industriels et tous les autres utilisateurs le 1^{er} avril 2018, soit neuf mois plus tôt que prévu. Les grands utilisateurs industriels consommant 3 000 mégawattheures (MWh) par mois pourraient économiser 21 000 \$ par mois, tandis qu'une petite entreprise consommant 20 000 kilowattheures (kWh) par mois pourrait réaliser des économies de 140 \$ par mois.
- ▶ L'Ontario s'est engagé à collaborer avec les entreprises pendant que la province met en place un régime de plafonnement et d'échange. La province encouragera l'adoption de technologies sobres en carbone en accélérant le processus réglementaire d'examen et d'approbation des propositions qui pourraient réduire les émissions de GES, comme l'emploi de combustibles de rechange pour la production du béton.
- ▶ En 2015, le gouvernement a mis en oeuvre une version élargie du Programme des tarifs préférentiels d'électricité pour le secteur industriel en accordant à 14 entreprises industrielles des contrats allant jusqu'à la fin de 2024, ce qui aidera ces grandes entreprises à gérer leurs coûts d'électricité tout en contribuant à la création de centaines d'emplois.

- ▶ Le gouvernement a élargi l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel, ce qui encourage un plus grand nombre des principaux consommateurs d'énergie ontariens à réduire leur usage d'électricité aux heures de pointe, et leur permet d'économiser et de réduire les coûts généraux du réseau. Depuis le 1^{er} juillet 2015, la version élargie de cette initiative a aidé plus de 280 des principaux consommateurs d'énergie de l'Ontario à réduire en moyenne d'environ 25 % leur facture d'électricité.
- ▶ Le Programme d'accélération pour le secteur industriel (PASI) a été prolongé de cinq ans, soit de 2015 à 2020. Le PASI offre des incitatifs financiers pour encourager les entreprises à apporter des améliorations innovantes à leurs processus et à rénover leur matériel dans le but de réduire leur consommation d'électricité et ainsi aider les entreprises admissibles à devenir plus concurrentielles.
- ▶ Les grandes installations industrielles admissibles au Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord recevront un rabais de 2 cents le kilowattheure. En 2015, le gouvernement s'est engagé à offrir un soutien permanent aux grands industriels du Nord au-delà de mars 2016, à raison d'un investissement pouvant atteindre 120 millions de dollars par année. Le gouvernement passe en revue l'efficacité et l'efficacités du programme et considérera des options en vue d'une approche durable.

Aider les consommateurs

- ▶ L'Ontario a retiré la redevance de liquidation de la dette (RLD) de la facture des consommateurs résidentiels le 1^{er} janvier 2016, ce qui permettra à l'abonné résidentiel moyen d'économiser environ 70 \$ par année.
- ▶ Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE) offre un crédit permanent directement sur la facture d'électricité des ménages à faible revenu admissibles. Les personnes admissibles peuvent présenter une demande pour recevoir un crédit mensuel appliqué à leur facture d'électricité de 30 \$ à 50 \$, pour un total de 360 \$ à 600 \$ par année. Un ménage de trois personnes dont le revenu total s'élève à 30 000 \$ pourrait recevoir un crédit de 30 \$ par mois sur sa facture.
- ▶ Le POAFE offre également un crédit plus important de 45 \$ à 75 \$ par mois, pour un total de 540 \$ à 900 \$ par année, aux consommateurs à faible revenu qui se chauffent à l'électricité et à ceux qui dépendent de certains appareils médicaux. Les ménages admissibles des Premières Nations et des Métis ont aussi droit au crédit plus important.
- ▶ Le gouvernement prendra également des mesures, par l'entremise d'investissements dans l'efficacité énergétique résidentielle, pour s'assurer que l'incidence du régime de plafonnement et d'échange sur le coût de l'électricité résulte en une réduction modeste allant jusqu'à 2 \$ par mois, en moyenne, pour les consommateurs résidentiels.
- ▶ L'Ontario offre également d'autres programmes pour les ménages, notamment le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers ainsi que le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario.

S'énergiser pour l'avenir

La province demeure fidèle à son engagement de construire un réseau énergétique plus propre et plus durable pour tous les Ontariens et Ontariennes, tout en réduisant les contraintes de coûts sur le réseau d'électricité. Depuis 2003, plus de 34 milliards de dollars ont été investis pour assainir la production d'énergie en Ontario. Hydro One investit environ 15 milliards de dollars dans la modernisation de l'infrastructure de transport et de distribution. D'autres initiatives comprennent :

- ▶ continuer l'exploitation de la centrale de Pickering, au-delà de 2020 jusqu'à 2024. Ainsi, Ontario Power Generation (OPG) protégerait 4 500 emplois dans la région de Durham, éviterait le rejet dans l'atmosphère de 8 millions de tonnes d'émissions de GES et permettrait aux consommateurs d'électricité de l'Ontario d'économiser jusqu'à 600 millions de dollars;
- ▶ remettre à neuf quatre réacteurs de la centrale nucléaire de Darlington d'OPG. La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a mis à jour les modalités du contrat conclu avec Bruce Power concernant la remise en état de six réacteurs nucléaires, en plus des deux réacteurs du site Bruce qui ont déjà été rénovés. Ensemble, ces travaux garantiront un approvisionnement de plus de 9 800 mégawatts d'énergie abordable, fiable et exempte d'émissions;
- ▶ mettre en service plus de 16 000 MW d'électricité grâce à des initiatives de remise à neuf ou de construction, dont plus de 7 000 MW d'énergie éolienne, solaire, hydraulique et bioénergétique. L'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral pour brancher les collectivités éloignées au réseau d'électricité afin de réduire l'utilisation de combustible diesel dans les communautés éloignées des Premières Nations. L'Ontario continuera à étudier des solutions innovantes pour l'approvisionnement en électricité allant des sources d'énergie renouvelables sur place aux microréseaux.